



Fabricants Assurance Tous risques des biens

Affiliated FM propose aux fabricants une assurance Tous risques complète expressément conçue pour répondre à leurs besoins particuliers de garantie des biens. Tout comme le formulaire Tous risques *proVISION* dont elle s'inspire, notre assurance des fabricants se présente sous une forme facile à comprendre et à consulter et offre une grande souplesse au niveau des montants de garantie afin de s'adapter aux besoins du secteur manufacturier.

Le contrat bénéficie du soutien d'une équipe attirée de souscripteurs de production et d'ingénieurs de compte expérimentés qui connaissent à fond les risques particuliers et complexes des usines, notamment ceux qui se rattachent aux machines de production et au matériel spécialisé essentiel à la poursuite des activités. Nos ingénieurs de compte aident les fabricants à comprendre les risques auxquels leurs biens sont exposés et leur offrent des programmes de prévention sur mesure axés sur les intérêts et les préoccupations propres de chacun.

Pertes d'exploitation/Frais supplémentaires

La pierre angulaire de l'assurance des fabricants est le nouveau formulaire combiné Pertes d'exploitation/Frais supplémentaires expressément conçu pour le secteur manufacturier. Ce formulaire, avec ses garanties supplémentaires et ses extensions de garantie, facilite la gestion des risques financiers imprévisibles, par exemple l'interruption des services venant de l'extérieur, les risques de carence, l'interdiction d'accès par les autorités civiles et l'impossibilité d'entrer sur les lieux ou d'en sortir.

L'assurance bonifiée des pertes d'exploitation s'étend aux frais supplémentaires, aux frais engagés pour réduire les pertes et aux loyers. Le montant de garantie des frais supplémentaires est fonction du bénéfice brut déclaré par l'entreprise, de sorte qu'il augmente automatiquement à mesure que l'entreprise prend de l'expansion.

Extensions de garantie/Montants accordés d'office

Salaires ordinaires	90 jours
Interdiction d'accès par les autorités civiles	30 jours
Interruption des services venant de l'extérieur	500 000 \$
Risques de carence	500 000 \$
Frais de recherche et de développement	250 000 \$
Impossibilité d'entrer de sortir	500 000 \$/30 jours
Augmentation des impôts	100 000 \$
Pénalités contractuelles	100 000 \$
Extension de la période d'indemnisation	90 jours

Il est possible de modifier ces montants au besoin.

Garantie Tous risques des biens

L'assurance des fabricants comporte aussi des extensions de garantie personnalisées, intégrées dans le formulaire d'assurance Tous risques des biens, permettant aux fabricants de combler facilement et efficacement leurs besoins de garantie spécifiques.

Parmi les élargissements de garantie et les éléments intégrés à l'assurance des fabricants figurent l'extension aux frais de démolition et à l'augmentation des frais de construction, la garantie des coûts accessoires, la garantie de la responsabilité civile des entrepreneurs et celles des inondations et des tremblements de terre.

Extensions de garantie/Montants accordés d'office

Démolition et augmentation des frais de construction

■ Parties épargnées

<u>par le sinistre</u>	<u>Montant du contrat</u>
■ Démolition	1 000 000 \$
■ Respect des dispositions légales	1 000 000 \$
■ Pertes d'exploitation	1 000 000 \$
Paiements différés	100 000 \$
Interruption des services venant de l'extérieur	500 000 \$
Récompense en cas d'incendie volontaire	100 000 \$
Argent et valeurs	100 000 \$
Clés et serrures	100 000 \$
Responsabilité civile des entrepreneurs	500 000 \$
Coûts accessoires	100 000 \$

Il est possible de modifier ces montants au besoin.

Bris de machines

L'assurance des fabricants est en outre automatiquement assortie d'une assurance Bris de machines qui couvre les pannes mécaniques et électriques de tout le matériel (installations de chauffage et refroidissement, machines de production, installations électriques, etc.), à concurrence des montants du contrat. Cette façon de faire novatrice élimine les limitations particulières habituelles, comme celles de la contamination par l'ammoniac ou par des substances dangereuses, de la détérioration et des dégâts d'eau, et les éventuels trous de garantie.

Pour de plus amples renseignements sur l'assurance des fabricants ou nos autres produits, appelez le représentant local d'Affiliated FM ou visitez notre site Web au www.affiliatedfm.ca.

*Cette assurance s'ajoute aux extensions de garantie du contrat **proVISION**.*

